

Le Garde Champêtre

ensemble bourgeois et yzans



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE :

- Vie sociale
- Vie citoyenne
- Projet salle des fêtes

VIE DU VILLAGE :

- Un peu d'histoire
- Repas des aînés
- Partenaires économiques

INFOS UTILES :

- Le saviez-vous?
- Association APE RPI
- Agenda des manifestations

LES TROUVAILLES DU GARDE CHAMPÊTRE :

- ◆ Recette
- ◆ Si on jouait?
- ◆ Coordonnées utiles

LE MOT DU MAIRE

Chères Saint-Yzannaises, Chers Saint-Yzannais,

Arrivés à mi-mandat, conformément à nos engagements de transparence, je tenais à vous faire part de nos découvertes, de nos réalisations, mais également de tout ce qui reste à faire.



Dominique LAJUGIE
Votre Maire

Dès notre arrivée en responsabilité nous nous sommes attachés à avoir un diagnostic objectif de l'existant en recourant à des partenaires extérieurs : état des lieux des immeubles communaux, audit de la comptabilité de la commune. Sans cela, nous aurions eu du mal à faire la part des choses entre le ressenti et le réel.

Votre conseil municipal s'est rapidement mis au travail : (22 séances plénières du Conseil Municipal, une quarantaine de réunions de commissions). En trois ans, **239 500€** de travaux d'équipement ont été réalisés sans recourir à l'emprunt.

Nos objectifs :

Poursuivre l'entretien de nos voiries communales et réfection de la route de Lamena par le Conseil Départemental

Réaménager le secrétariat de mairie et poursuivre l'isolation du parc immobilier communal

Combattre l'habitat indigne et dégradé

Sécuriser le parc immobilier

Réviser la carte communale qui date de 2006

Réhabiliter la Salle des Fêtes en une salle Polyvalente.

Tous ces objectifs ne pourront être poursuivis qu'avec l'appui et les conseils de tous.

Nous sommes à votre service, mais nous comptons sur vous tous.

Bien sincèrement

SITE INTERNET

www.saintyzans.fr

f PAGE FACEBOOK /

Instagram INSTAGRAM

Mairie Saint Yzans de Médoc



VIE MUNICIPALE

VIE SOCIALE



SAINT-YZANS DE MÉDOC a mis à jour son plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde dont la priorité consiste à alerter et informer la population doit permettre de répondre aux questions suivantes :

Faire face à quoi ? (diagnostic des risques)

Avec quoi faire face ? (recensement des moyens)

Comment se répartir efficacement les rôles (organisation)

Quels moyens pour être efficace ? (outils)

Comment être toujours opérationnel ? (formation, information, exercices et retour d'expérience)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel à la disposition du maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'évènement de sécurité civile.

En complément de l'intervention des services de secours sous la responsabilité du directeur des opérations de secours (le maire ou le préfet), le Plan Communal de Sauvegarde participe à la protection des populations en organisant les obligations de sauvegarde du maire vis-à-vis des administrés.

Pourquoi un Plan Communal de Sauvegarde ?

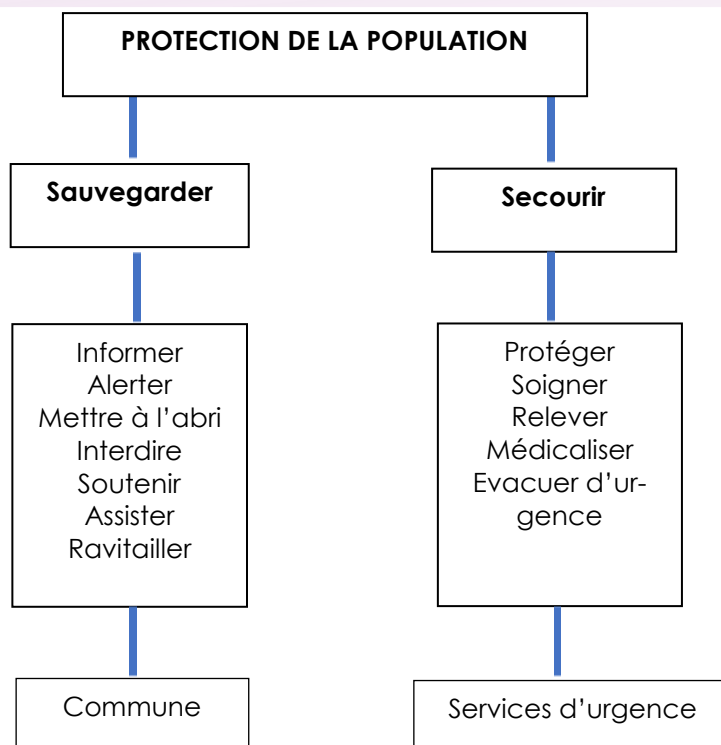
L'objectif du PCS est de **se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisations, d'outils techniques** pour pouvoir faire face à tous les cas et éviter ainsi de basculer dans une crise. Le PCS est **le maillon local de l'organisation de la sécurité civile**. Il doit permettre de gérer les différentes phases d'un évènement.

C'est un outil :

- **Réflexe pour la phase d'urgence** : alerte et information de la population, protection et assistance à la population, appui au service de secours ;
- **Support pour la phase « post-urgence »** : action de soutien et d'accompagnement de la population, remise en état des infrastructures ;
- **Référent pour le retour à la normale** : rétablissement des activités et accompagnement dans la durée de la population.



VIE MUNICIPALE



Obligatoire pour les communes comprises dans le champ d'application d'un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**¹ c'est le cas de Saint-Yzans de Médoc.

Ou

Dotées d'un Plan de Prévention des Risques naturels (PPR)² prévisibles approuvé.

Il permet de faire face à des situations très diverses nécessitant une réaction rapide : accidents (de la circulation ou incendie), phénomènes climatiques (tempêtes, inondations, neige...) problèmes sanitaires (épidémie, canicule...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou énergie...).

Contenu du Plan Communal de Sauvegarde

Analyse du risque : connaître les aléas, identifier les secteurs et les enjeux menacés (établissement scolaires, infrastructures, réseau d'eau potable, route...)

Les **actions d'informations préventive des populations** permettant aux citoyens d'adopter le bon comportement en cas d'évènements, en s'appuyant notamment sur les documents existants tel que le Document d'Informations communal sur les risques majeurs (DICRIM)

L'**organisation de l'alerte** (réception, traitement, diffusion) et **de l'information des populations**, actes réflexes indispensables dans la phase d'urgence d'un évènement de sécurité civile.

[Le Plan et le Document d'Information sur les Risques Majeurs de Saint-Yzans de Médoc sont consultables sur le site internet de la mairie ou à la mairie.](#)

1 – PPI : Plan d'organisation des secours élaboré par la Préfecture pour des ouvrages présentant un risque technologique majeur

2 – PPR : Document réalisé par les services de l'État

VIE MUNICIPALE

VIE CITOYENNE

Devoirs du citoyen: Les citoyens doivent respecter les lois afin de vivre ensemble dans une commune organisée. C'est l'assurance que la liberté, les droits et la sécurité soient garantis pour tous.

Le non-respect des lois constitue toujours une faute qui peut valoir de lourdes sanctions pénales.

La fraternité : chaque citoyen doit respecter les droits des autres. Les devoirs des

citoyens les uns envers les autres sont de nature juridique et morale. En plus du respect des lois, chacun a le devoir de faire preuve de civisme et de civilité.

Les impôts : la participation à l'effort commun est indispensable pour financer nos services publics. La sécurité routière, les infrastructures publiques, les écoles, la sécurisation des biens publics et le ramassage des ordures sont autant d'exemples de services qui nécessitent l'impôt. Sans lui, ils pourraient être privés et donc inégalitaires, car selon les revenus et la localisation de chacun, ces services ne seraient pas les mêmes pour tous.

Dans une période où la conjoncture est anxiogène, notre municipalité et ses administrés doivent se tenir la main pour faire de Saint-Yzans, une commune où il fait bon vivre.

Le saviez vous ?

En plus du respect des lois, chacun a le devoir de faire preuve de civisme et de civilité.

Vincent RUEDA

Le recensement citoyen :

Vous allez avoir, ou venez d'avoir 16 ans : c'est le moment de vous faire recenser.

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire à faire à l'âge de 16 ans.

À la suite de ce recensement, les autorités militaires vous convoqueront pour la journée de défense et de citoyenneté.

CE RECENSEMENT VOUS PERMETTRA D'OBTENIR :

votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans,
la possibilité de vous inscrire à des concours, examens,
la possibilité de vous inscrire au permis de conduire.

PIÈCES À PRODUIRE :

la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité,
le livret de famille des parents.

COMMENT EFFECTUER CETTE DÉMARCHÉ ?

soit en se présentant en mairie
soit en ligne, sur le site Mon Service Public. **N'oubliez pas de scanner et joindre les pièces indiquées ci-dessus.**

QUI DOIT EFFECTUER LA DÉMARCHÉ ?

soit l'intéressé en personne,
soit l'un des parents, ou le tuteur légal.

QUAND EFFECTUER LA DÉMARCHÉ ?

Dans le mois du 16^{ème} anniversaire et jusqu'au 25^{ème} anniversaire.



CARTE COMMUNALE



Dans la séance du 24/10/2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de souscrire à la demande mutualisée (*) de révision de notre Carte Communale qui date de 2006. Avec l'appui technique du SMERSCOT, (**), une convention ayant pour objet de définir et de décliner les objectifs et engagements réciproques a été signée le 21 mars 2023.

Cette démarche permettra au Conseil d'engager une réflexion relative aux projets communaux en se mettant en compatibilité avec les nombreuses évolutions réglementaires intervenues et les documents supra-communaux.

(*) *Blaignan, Civrac-en-Médoc, Couquèques, Ordonnac, Saint Christoly Médoc, Saint Julien Beychevelle et Saint Seurin de Cadourne.*

(**) *Syndicat Mixte pour l'Elaboration et la Révision du Schéma de Cohérence Territoriale en Médoc.*



VIE MUNICIPALE

EXIT NOTRE SALLE DES FÊTES ? ...

Dès le 9 juin 2021, les services de sécurité nous ont fait remarquer **la NON CONFORMITE** de cet « Etablissement recevant du Public » s'étonnant de son utilisation antérieurement à notre arrivée.

Le bilan était le suivant :

Installations électriques non conformes et/ou non protégées, normes anti-feu non respectées, accès Personnes à Mobilité Réduite inexistant, isolation avec immeubles riverains à revoir.

Evacuations de secours conformes.

Indépendamment de ces règles de sécurité, cette salle rencontre depuis longtemps de nombreux problèmes de vétusté et de dégradations dues notamment au défaut d'entretien d'un immeuble contigu appartenant à un riverain.

La volonté du conseil municipal actuel est bien de rénover cette salle, et les différents contacts pris avec les partenaires institutionnels nous orientent sur un chantier important pour la commune, pour créer une « **SALLE POLYVALENTE** » avec la nécessité de réunir plusieurs financements et de revoir également l'utilisation de l'immeuble municipal dégradé situé 2 rue de Rigon.

Les pluies abondantes de début d'année ayant à nouveau attiré notre attention sur les dégradations de notre salle des fêtes, après avoir fait réaliser un pré-diagnostic par un professionnel, nous avons entrepris une démarche amiable avec les propriétaires voisins pour débloquer cette situation. Ceux-ci se sont engagés à faire les travaux d'entretien de leur toiture au cours de cette année 2023.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés du déroulement de ce projet fortement attendu par tous.

Dominique LAJUGIE

VIE DU VILLAGE

UN PEU D'HISTOIRE...

Aujourd'hui le Garde Champêtre se promène au port de la Maréchale côté Saint Yzans et il se souvient que la nuit, de décembre à mars, sur tous les petits ports du Médoc on pouvait voir d'étranges silhouettes, des hommes emmitoufflés porteurs de bizarres instruments éclairés de lumières vives : c'étaient les pêcheurs de pibales « les pibalayres ».

Pibales (ou civelles) c'est le nom donné aux jeunes anguilles dont étaient friands les amateurs de bonne cuisine.

Il se rappelle très bien des différentes étapes de cette pêche.

Le pêcheur se trouve à pied d'œuvre de nuit au début de la marée montante botté et bien couvert. A la clarté de sa lampe, il plonge son tamis dans l'eau et revient lentement à contre courant. Il relève alors son tamis sans le faire goutter et le reverse sur la caisse munie d'une plaque trouée. Les pibales passent par les trous de cette plaque.

Cette pêche se poursuivra toute la durée de la marée et le lendemain tout le pays mangera des pibales.

Les plus anciens d'entre nous se souviennent des plats dont ils se sont régalés :

- omelette aux pibales,
- pibales en court bouillon au bon vin,
- soupe de pibales avec œuf et vinaigre,
- pibales à la casserole avec ail et persil,
- friture de pibales bien aillée et persillée,
- pibales en sauce blanche : recette la plus compliquée avec vinaigre ou vin blanc sec.

Il se souvient de ces mets délicats qui ont fait le bonheur de son enfance. Les seaux pleins de pibales qui attendaient dans « la souillarde ». Le voilà tout mélancolique de ce petit paradis gourmet perdu.

N.B. : La pêche à la pibale est maintenant strictement réglementée, ouverte sur une période très courte pour des pêcheurs agréés.

Monique LAJUGIE





VIE DU VILLAGE

REPAS DES AINÉS



Après quatre ans de privation (règles sanitaires obligent), le Conseil Municipal a renoué avec la tradition en invitant les aînés à un repas festif le samedi 29 avril 2023, animé par « GIBANN », pour déguster un déjeuner préparé par Médoc Traiteur. Un « coup de chapeau » particulier à Fabienne qui a porté ce projet en compagnie notamment de Vincent (1^{er} Adjoint).

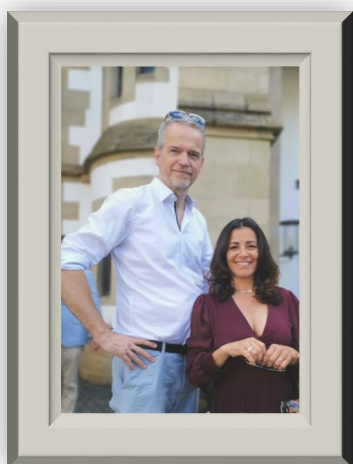
Une trentaine d'administrés ont pu participer à cet événement avec le plus grand plaisir. La remarque du jour d'une participante « *Dommage que ce ne soit qu'une fois par an* » est le plus beau compliment que l'on pouvait faire aux personnes qui se sont investies, et reflète le sentiment de tous les participants.

A l'année prochaine...

Dominique Lajugie



PARTENAIRES ECONOMIQUES



LA MAISON BLANCHE

Nichés au milieu des vignes, Hayat et Jens SCHWESIG sont depuis peu les nouveaux hôtes de « La Maison Blanche », 21, rue de Loudenne. Attirés par le littoral Aquitain, et après plus de 10 ans en Normandie puis 3 ans en banlieue bordelaise, ils ont décidé de se poser durablement à Saint-Yzans de Médoc.

Hayat, coach nutritionnel et Jens, par ailleurs gérant de l'enseigne Aldi, proposent des séjours d'exception en chambres d'hôtes et suites dans un véritable espace de détente ; mais aussi de multiples services.

Gîtes, chambres d'hôtes font partie des prestations auxquelles s'ajoute un accompagnement personnalisé de coaching nutritionnel afin de découvrir ou redécouvrir le plaisir de manger sain et trouver son équilibre alimentaire. Animations et ateliers cuisine complètent ce programme bien agréable. Pour un moment seul, en famille, entre amis, n'hésitez plus à les contacter.

Site : lamaisonblanche-maisonshotels.com

LAMAISONBLANCHE.MEDOC



Zoom sur leur nouveau projet : développer un partenariat avec des producteurs locaux...
De quoi mettre la puce à l'oreille ??

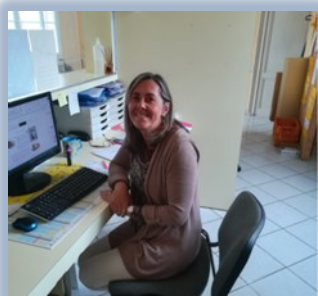
Sylvia CHERY



INFOS UTILES

Le saviez-vous?

Bienvenue à Sylvia CHERY



Nous avons le plaisir de vous présenter Sylvia CHERY recrutée pour succéder à Sylvie CHARRE-CHAMPIGNY qui a sollicité sa retraite le 1^{er} avril dernier. Sylvia est donc notre nouvelle responsable de l'Agence Postale Communale, chargée également de l'accueil en mairie et de la communication municipale (journal municipal, supports de communication...).

Bienvenue à Saint-Yzans Sylvia.

Nous tenons à remercier chaleureusement Sylvie CHARRE-CHAMPIGNY pour le service rendu à la commune.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

L'Association des Parents d'Elèves a planifié des manifestations afin de récolter de l'argent qui sera redistribué aux coopératives scolaires de chaque école de notre RPI.

★ Kermesse des Ecoles : vendredi 30 juin 2023

Spectacle

Restauration sur place

Jeux extérieurs

Vente aux enchères de meubles restaurés par les enfants

AGENDA DES MANIFESTATIONS



VIDE GRENIER et BANQUET DU GARDE CHAMPÊTRE

Samedi 8 juillet 2023

Toutes nos félicitations aux élèves de Saint Yzans qui ont reçu le prix d'excellence pour leurs dessins sur le thème de la faune et la flore !

Dessine moi ton été !



Les enfants : faites nous un dessin pour raconter vos vacances d'été....

Nous publierons les plus jolis dans notre prochain numéro !





LES TROUVAILLES DU GARDE CHAMPÊTRE



RECETTE

LE « GRIGUÈIR » : QUESAKO ? (*)

Vous pouvez utiliser du vin blanc, rouge ou rosé.

Pour un litre :

Mettre à tremper dans ce vin, une poignée de jeunes pousses de prunellier cueillies sur la souche, au printemps. Les mettre à macérer dix jours au moins, les remuer chaque jour, les égoutter et passer le jus.

Verser un verre de sucre en poudre ou de cassonade et un verre d'eau de vie.

On peut mettre plus ou moins de sucre, selon le goût de chacun, remuer jusqu'à ce que le sucre soit fondu.

Laisser reposer un jour, mettre en bouteille et oublier un mois avant de le goûter.

(Extrait de Los Tradinaires : Petit Répertoire Gascon de la flore médocaine.)

** L'abus d'alcool est dangereux pour la santé*

JEU DU SUDOKU

Vous devez compléter chaque case avec un chiffre allant de 1 à 9 en respectant simultanément les contraintes suivantes :

- Le chiffre ne doit pas déjà se trouver sur la même colonne. - Le chiffre ne doit pas déjà se trouver sur la même ligne

Résultats dans notre prochain numéro

Et si on jouait?

5	3			7				
6			1	9	5			
	9	8					6	
8				6				3
4			8		3			1
7				2				6
	6					2	8	
			4	1	9			5
				8			7	9

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h30

AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

COORDONNEES

MAIRIE

1 place de la Mairie - 33340 Saint Yzans de Médoc

☎ 05.56.09.05.06 - Mail : mairie.yzans@wanadoo.fr

AGENCE POSTALE - adresse de la mairie

☎ 05.56.09.01.34